COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

ARRONDISSEMENT de LYON

DRECTION DE L'ENTRAIT DU REGISTRE
DES
ET DOCUMENTALISEES 13 DES
ET DOCUMENTALISEES 14 DES
ET DOCUMENTALISEES 15 DES
ET DOC

CANTON de VAULX-EN-VELIN

Séance du 28 novembre 2014

PREFECTURE OF RHOTE

Compte rendu affiché le 05 décembre 2014

Date de convocation du Conseil municipal le 21 novembre 2014

Nombre de membres		
Art. 2121-2		Qui ont pris
du CGCT	En Exercice	part à la délibération
43	43	33

Objet

14.11.0184

Admission en non-valeur - Budget principal et budget annexe de la télésurveillance Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Nadia LAKEHAL

### Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Dorra HANNACHI, Philippe MOINE.

# Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Pierre BARNEOUD à Morad AGGOUN, Yvan MARGUE à Marie-Emmanuelle SYRE, Antoinette ATTO à David TOUNKARA, Virginie COMTE à Christine BERTIN.

Membres absents excusés: Jacques ARCHER

Membre démissionnaire : Marie-France VIEUX-MARCAUD

#### RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

## Mesdames, Messieurs,

Après avoir engagé toutes les procédures légales de recouvrement de créances, Madame la Trésorière nous communique le montant des recettes de nos services publics et de nos créances demeurant impayées.

Les sommes non recouvrées sont, soit inférieures au seuil de poursuite ou à une poursuite sans effet, soit effacées par la commission de surendettement.

Par ailleurs notre assemblée doit également constater l'extinction de créances consécutives à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaire de marchés publics.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir, à la demande de Mme la Trésorière :

#### Admettre en non-valeur (article 6541)

Sur le budget principal la somme de 9 434,02 €;

Sur le budget annexe de la télésurveillance la somme de 3,05 €.

### > Constater l'extinction de créances (article 6542)

Sur le budget principal pour 25 602,78 €.

(liquidation judiciaire de la Ste Técobist 24 726,90 € correspondant à 5 % d'avance sur le marché du gymnase Owens – et 875,80 € viré à tort au restaurant Cocottes et saisons et non récupérées du fait d'une procédure de redressement).

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

### Décide d'admettre en non-valeur

Sur le budget principal la somme de 9 434,02 €;

Sur le budget annexe de la télésurveillance la somme de 3,05 €.

## > Constate l'extinction de créances

Sur le budget principal pour 25 602,78 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme Mme la Députée - Maire

Helene GEOFFROY